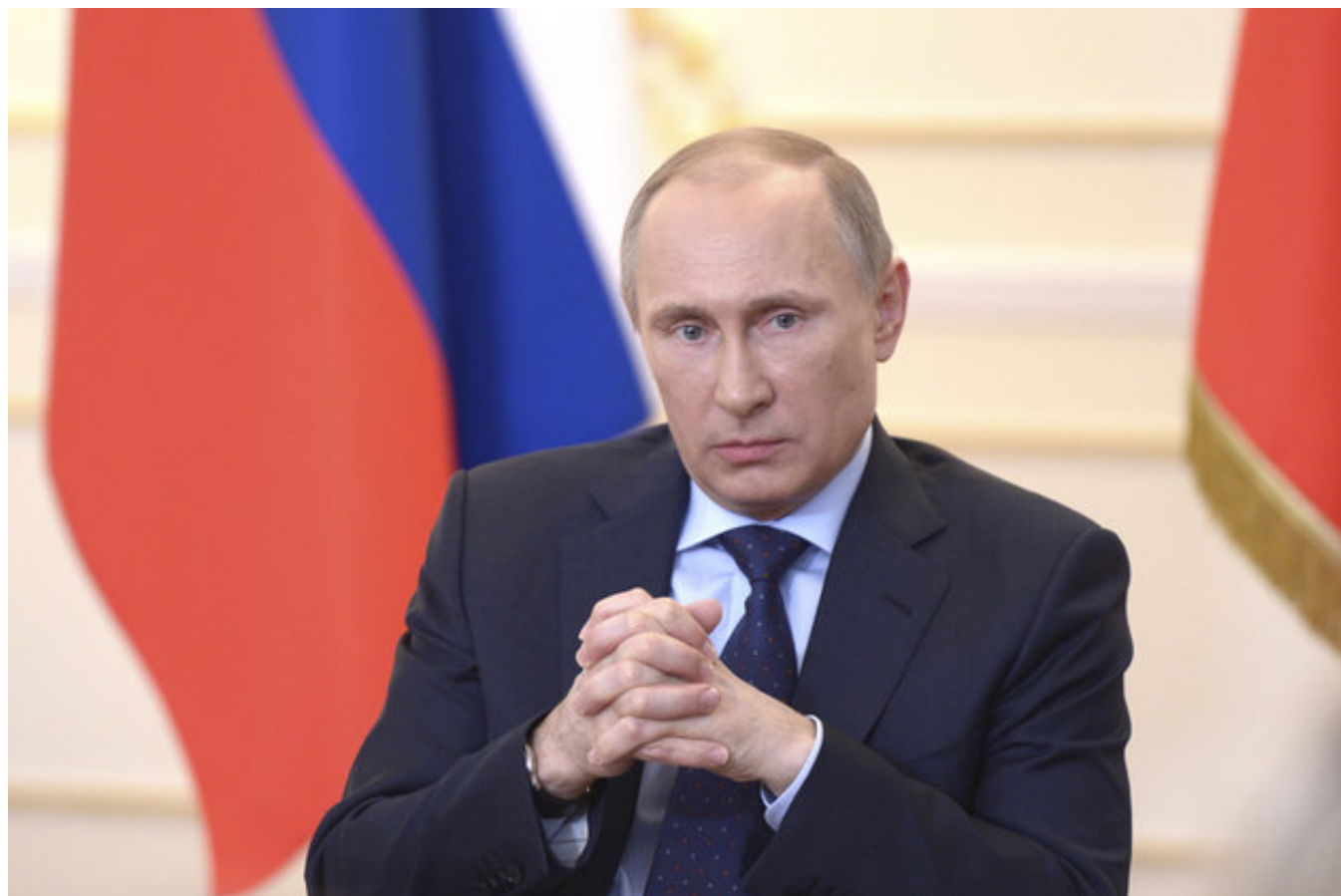


Vladimir Poutine durcit les conditions d'accès à l'avortement

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [Brèves](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 23 juillet 2014



Le président russe Vladimir Poutine a signé une loi prévoyant des sanctions contre l'avortement illégal, dans le cas d'une violation de la législation sur le « consentement éclairé », qui, dans ce pays, semble donc être une réalité, et non un simple mot recouvrant la volonté plus ou moins personnelle de la mère d'avorter. Le nouveau délit est passible d'une amende allant 1 000 à 100 000 roubles, en fonction du statut du coupable (citoyen, fonctionnaire ou personne morale). Cette mesure, encore timide, est à remettre dans la perspective d'une action très intense menée par des députés et des responsables gouvernementaux respectueux de la vie dans un pays encore très marqué par une pratique extrêmement répandue de l'avortement sous l'URSS.